

Proposition de loi Agence de la cohésion des territoires

Discussion générale du jeudi 8 novembre 2018

Intervention de Jean-François Longeot

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Mes chers collègues,

Le présent texte était attendu. Et l'histoire mouvementée de sa genèse révèle l'œcuménisme politique de cette attente. Dès 2017, le Président de notre Haute assemblée appelait de ses vœux la création d'une agence de la cohésion des territoires. Vœux que le Président de la République fit ensuite sien. Avant qu'il ne soit repris par Philippe Vigier et ses collègues députés à l'Assemblée nationale. Puis ici même coup sur coup par nos collègues LR, dans la proposition de loi relative à l'équilibre territorial, et par le Gouvernement au cours de l'examen du projet de loi Elan. Aujourd'hui, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires nous revient par le truchement d'une proposition de loi RDSE. Tout le monde veut donc sa création. Mais pour quoi faire ?

C'est là que les choses se corsent parce qu'à la lecture du texte qui nous est soumis, la réponse n'est pas des plus évidentes. En effet, ce qu'attendent les collectivités, c'est de pouvoir disposer d'un interlocuteur unique les aidant à mettre en œuvre leurs projets d'aménagement et de développement territoriaux. Cette attente est particulièrement forte du côté des territoires ruraux qui réclament à corps et à cris des moyens financiers et humains équitables par rapport aux territoires urbains, la simplification des normes, la possibilité d'expérimenter et que l'on fasse enfin confiance aux élus. La présente proposition de loi répond-elle à cette attente ? Elle regroupe, certes, mais à minima. La question du périmètre de l'ANCT est au cœur du débat. C'est la formule du 3 + 4 qui a été retenue. Trois établissements intégrés à l'Agence, à savoir l'EPARECA, l'agence du numérique et le commissariat général à l'égalité des territoires.

Quatre établissements associés à l'ANCT par voie conventionnelle : l'ADEME, l'ANRU, l'ANHA et le CéREMA. Le choix de ce périmètre soulève de nombreuses questions. Pourquoi intégrer seulement les 3 premiers et seulement associer les 4 autres ? Par exemple, pourquoi ne pas aussi intégrer le CéREMA à l'ANCT ? Un indice : tandis que l'Agence du numérique ne représente que 30 emplois et l'EPARECA 40, le CéREMA emploie près de 3000 personnes. Il aurait en conséquence été plus compliqué de l'intégrer à l'ANCT dès le départ. Le choix du périmètre actuel semble donc purement pragmatique. Il faut se demander : tel établissement, combien de divisions ? Cela, nous pouvons le comprendre.

Mais, puisqu'il est décidé de créer l'agence autour du commissariat à l'égalité des territoires, pourquoi en faire subsister un petit bout à côté de l'ANCT ? Pourquoi ne pas le mettre en extinction comme l'EPARECA ? Et est-il pertinent d'intégrer l'agence du numérique ? La question est si délicate qu'elle a conduit notre commission à différer de deux ans le transfert des personnels de l'agence du numérique à l'ANCT. Autrement dit, en l'état actuel du texte, la création de cette agence revient seulement à transférer 40 emplois, ceux de l'EPARECA, dans le CGET. Le texte leur apportera sans aucun doute une meilleure coordination entre les opérateurs étatiques. Ce qui est déjà un progrès.

Il y a d'autres raisons de soutenir ce texte. L'une des principales concerne l'ingénierie. Madame la Ministre, vous nous avez expliqué que l'ANCT servirait à combler les lacunes en ingénierie sur le territoire, ce dont ont vraiment besoin les petites collectivités. De plus, la proposition de loi a été améliorée en commission pour intégrer la préoccupation environnementale et pour affirmer que l'aide aux territoires ruraux serait au cœur de l'action de l'ANCT. Enfin, la proposition de loi organique d'Hervé Maurey garantit que le Parlement conserve un droit de regard sur la gouvernance de l'ANCT.

Même si beaucoup de questions restent en suspens comme celle de la déclinaison de l'action de l'agence sur le territoire, Jean-Claude Luche y reviendra, nous soutiendrons ce texte.

Quant à moi, Madame la Ministre, je vous fais entièrement confiance pour mener à bien ce nouveau dispositif qui doit permettre de simplifier les contraintes administratives afin de faire de cet outil un dispositif ayant un maximum d'efficacité au service de nos territoires et de nos communes.